OT/26-07-13

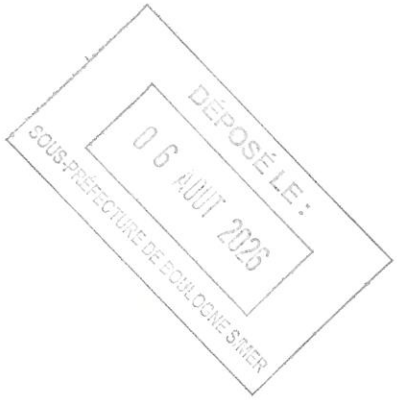
OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

Séance du 08 juillet 2026

Le 08 juillet deux-mille-vingt-six, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale s'est réuni en salle du conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, sur une convocation du deux juillet deux-mille-vingt-six.

Etaient présents :

- M.BOUTLEUX
- M.LEPRETRE
- Mme PASSEBOSC
- Mme RIOUST
- M.LECLERCQ
- Mme HINGREZ-CEREDA
- M.QUETU
- M.N'DOYE
- M.BREBION
- Mme KOCHMANN
- M.LENOIR
- M.SIRUGUE



Membre suppléant siégeant en remplacement de membres titulaires absents :
- M. FORTIN, membre suppléant de Mme BECHET

Etaient excusés :

M.FOURCROY, M.BOURGEOIS, M.CHAMPIONNET, Mme DUFLOS, Mme ROUTIER, M.LOGIE, M.FARRANDS, M.FEUTRY, M.DUMAINE, M.HENNEQUIN, Mme BOULOGNE, Mme PUDWELL,
Du collège des élus

Mme TOULEMONDE, Mme BECHET, Mme BOURGAIN, M.ROUVEAU, M.PAQUES, M.LAMOUR, M.DESGARDIN, Mme PERROUCHET, Mme LEFREVRE, Mme KANDOT
Du collège des socio-professionnels

Le Comité de direction étant composé de 21 membres titulaires, 13 membres étant présents ou représentés, le quorum prévu par les statuts est atteint ; le Comité peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Christophe SIRUGUE

Approbation du rapport d'activités 2025 de la Marina - Port de plaisance de Boulogne-sur-Mer

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 confiant à l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale la gestion du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer ;

VU la convention d'objectifs relative à la gestion du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer ainsi que ses avenants ;

VU le rapport d'activités 2025 de la Marina annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités retrace l'ensemble des actions menées par la Marina au cours de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il présente les résultats de fréquentation, d'exploitation, de commercialisation, d'investissement, de maintenance et d'animation du port de plaisance ;

CONSIDÉRANT qu'il permet d'évaluer l'exécution des missions confiées à l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale dans le cadre de la gestion du port de plaisance ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité de Direction d'examiner le bilan annuel des activités réalisées au titre de cette compétence ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE COMITÉ DE DIRECTION

DÉCIDE :

Article 1 :
D'approuver le rapport d'activités 2025 de la Marina - Port de plaisance de Boulogne-sur-Mer annexé à la présente délibération et en faisant partie intégrante.

Article 2 :
De prendre acte des actions réalisées et des résultats obtenus dans le cadre de la gestion du port de plaisance au titre de l'exercice 2025.

Article 3 :
La présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président met aux voix la présente délibération.

Résultat du vote	
Membres en exercice	21
Membres présents	13
Pouvoirs	0
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : .....

Publié le : .....

Le Président de l'OTBCO
Guy BOUTLEUX

